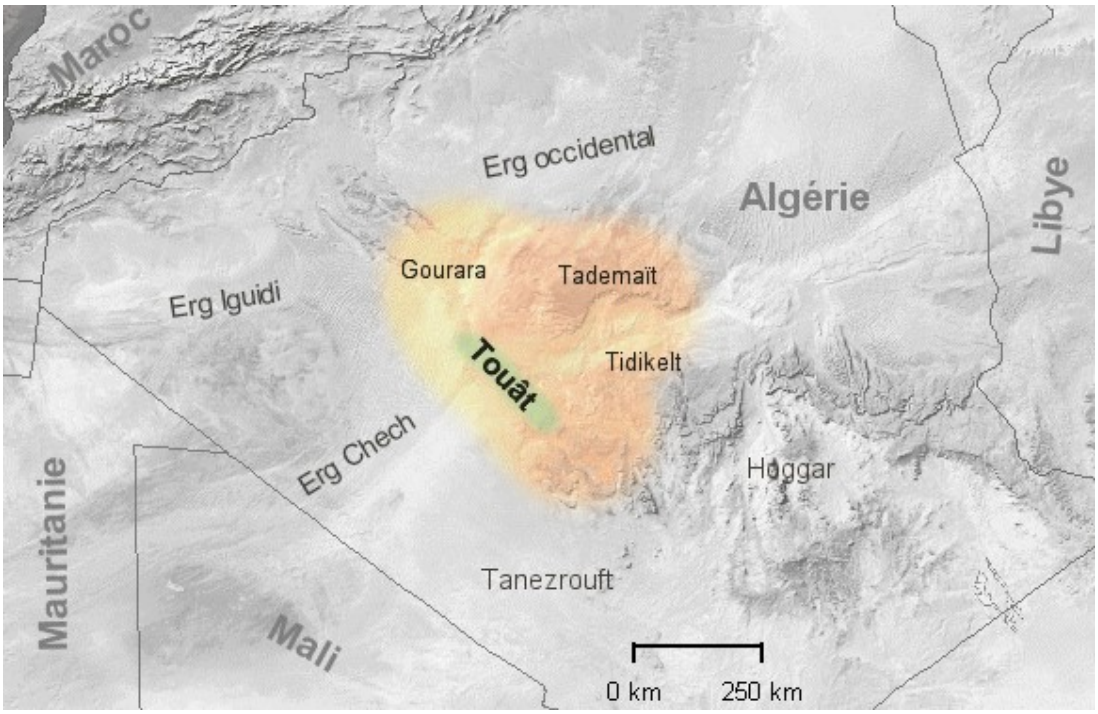
La région du TOUÂT

Le TOUÂT (ou Tawat) est une région de l'Ouest du Sahara algérien, située au Sud-ouest du Grand Erg Occidental, dans la région d'ADRAR.

***Touat* signifie en langue berbère « localité habitée ». La composition de la population du Touat est diverse. On y retrouve des Subsahariens, des Berbères, des Haratins, des Arabes. La région a été peuplée par une communauté juive dans l'Antiquité et au Moyen Âge, notamment à Tamentit (*La communauté juive du Touat s'est établie dans cette région au cours des 1er et 2e siècles. Leur installation a lieu en 70 après J.C., suite à la chute de Jérusalem, et après les répressions exercées par Marcius Turbo en 115 en Cyrénaïque*).**

Le Touât est un groupe d'oasis du Sahara algérien; on applique souvent ce nom à l'ensemble des oasis situées au Sud de l'Oranais et au Nord-Ouest du massif du Hoggar; mais il désigne spécialement le groupe occidental de ces oasis; celui du Nord étant le Gourara, et celui du Sud-est, le Tidikelt. On tend à concilier les deux appellations en qualifiant l'ensemble des trois groupes d'Archipel touatien, pour réserver celui de Touât au groupe du Sud-ouest, situé dans le bassin de l'oued Saoura.



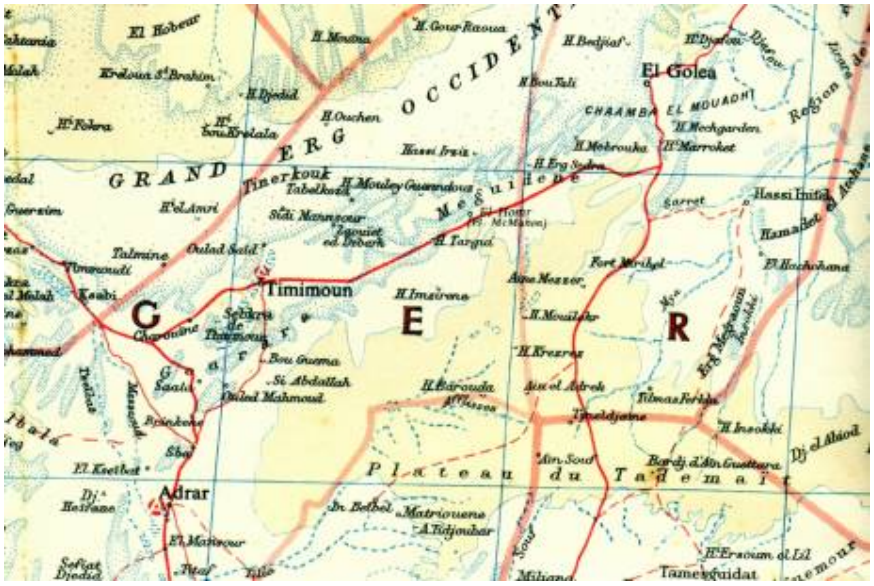
Situation

La région du Touât est située au centre de la région d'Adrar. Elle est délimitée :

-au Nord-ouest, par le Grand Erg Occidental, par la région du Gourara et le plateau du Tademaït,
-à l'Est, par la plaine du Tidikelt,
-au Sud et à l'Ouest, par l'Erg Chech,

Géographie.

L'ensemble de l'archipel touatien représente une dépression à laquelle viennent aboutir les eaux descendues de l'Atlas et des massifs des Touaregs ; elle est limitée :
-au Nord, par les dunes de l'Erg occidental et la falaise du plateau crétacé du Tademaït,
-au Sud, par le plateau dévonien du Mouydir,
.les oasis du Nord, alimentées par les eaux filtrées sous la dune, forment le Gourara,
.celles du Sud-est, alimentées par les eaux du Tadémaït et du Mouydir, forment le Tidikelt,
.quant au Touât, il représente le fond de la cuvette et est créé par les eaux de l'oued Saoura ou Messaoud, venu du Maroc et grossi à Igli par la Zousfana.
Le Touât ne comprend que le bassin inférieur de l'oued Saoura; au moment des pluies, l'eau y arrive jusqu'aux premières oasis, rarement jusqu'à l'extrémité méridionale de la dépression qui n'est guère qu'à une centaine de mètres au-dessus de l'Océan. La vallée est large sur un sol d'alluvions ; la nappe souterraine drainée par les *feggaguir* (galeries souterraines joignant le puits) est abondante.



Histoire.

L'histoire du Touât n'est connue que depuis la conquête musulmane. La population primitive, formée peut-être des Harratin ou Maures Noirs (Mélano-Gétules des Anciens), avait été de longue date subjuguée par les Berbères Zenata.

Au 8e siècle, les Miknasa, fraction de cette grande tribu convertie à l'islam, occupaient la région de l'oued Saoura et fondèrent au Taplelt le petit Etat de Sidjelmassa. Sous la dynastie des Béni Midrar, ils affirmèrent leur autonomie en adhérant au schisme religieux des Chiites; le Touât et le Gourara suivirent cet exemple vers l'an 800.

Bien que cet antagonisme religieux ait cessé lors du démembrement de l'Empire musulman, le dualisme et les rivalités qu'il traduisait ont durablement persisté. Les ksour de l'oued Saoura demeurèrent du côté des dissidents. Lors de la seconde invasion arabe, dite hillabienne, les Mérinides, fraction des Zenata, se réfugièrent au Gourara (11e siècle); plus tard, devenus maîtres du Maroc, ils voulurent étendre leur autorité vers le Sud. En 1315, le fils du sultan Abou Ali, parti du Tafilelt, fait la conquête du Touât, du Gourara et de Tamentit ; mais lui-même, puis son frère s'y rendirent indépendants et tout lien de vassalité fut presque aussitôt rompu.

Le génois Antonio MALFANTE parcourt le Sahara à partir de Sijilmâsa. Il est le premier européen à visiter le Touat en 1447.

En 1492, un agitateur religieux du Gourara fait massacrer les juifs et tente de révolutionner le Maroc. La première occupation effective par une armée marocaine eut lieu en 1540, sous la dynastie des Chemfa Saadiens qui s'appuyaient sur le Tafilelt, Mouley Abmed et Mansour dut recommencer la conquête en 1588, quand il entreprit celle du Soudan; le Gourara et le Touât se rebellèrent presque aussitôt et une nouvelle expédition échoua. La dynastie régnante au Maroc obtint en 1662 et 1668 un hommage nominal ; puis il ne fut plus question de suzeraineté jusqu'en 1808 où une colonne marocaine vint prélever son tribut.

Population

Il y a plusieurs confédérations berbérophones dans le Touat. Les plus importantes sont les Zénètes, les Sanhadja et les Haratins. Cependant, il y a aussi des communautés subsahariennes, des communautés Arabes, les Hilaliens et aussi une communauté juive islamisée.



Cérémonie religieuse à Adrar devant un ksar typique de la région

Dans l'Antiquité la population était considérée Gétule, car elle ne fut soumise à aucune force étrangère, elle fut le terrain le plus sécurisant des rebelles berbères résistant à l'Empire romain et ses alliés. Les Berbères de la région étaient, dès cette

période, sédentaires et le sont restés sur ce mode vie jusqu'à nos jours. Les Ksours et les villages sont construits selon le type architectural de chaque communauté.

L'islamisation apporte la langue arabe. Plusieurs savants ou marabouts ou cheikhs étaient et sont établis dans cette région. Ces religieux ont influencé la pratique de l'Islam dans l'ensemble du Maghreb. Plusieurs coutumes spécifiques au Touatont ainsi été adoptées ailleurs dans le Maghreb.

Les langues de la population sont le berbère et l'arabe.

Présence Française 1830 - 1962

Le traité de 1845, entre la France et le Maroc, stipulait qu'au Sud des ksour de Figuig et de Moghar, le pays étant désert, la délimitation est superflue. Le Gourara, le Touât et le Tidikelt restaient donc en dehors du territoire marocain aussi bien que français ; comme ils étaient à l'Est du méridien où s'arrêtait la frontière, ils étaient dans la zone d'influence française.

En 1873, le général de GALLIFET ayant occupé El-GOLEA, les *djemaa* (assemblées) de Timimoun, de l'Aougguerout et d'In-Salah lui offrirent de se soumettre. La situation fut modifiée par le massacre de la mission Flatters, concerté dans une réunion tenue à In-Salah, en décembre 1880, par les Touareg, les Ouled-sidi-Cheikh dissidents et la famille des Badjouda qui dominait à In-Salah; l'oasis d'In-Rhar (Tidikelt) fournit même vingt chameaux au *rezzon* des Touareg. A partir de cette époque les gens d'In-Salah, comme les Touareg Hoggar, s'efforcèrent de trouver au Maroc une protection.



Général Gaston de GALLIFET (1831-1909)

Cliquez SVP sur ce lien : http://fr.wikipedia.org/wiki/Gaston_de_Galliffet

En 1886 et 1887, les chefs du Touât et du Gourara firent des démarches auprès du sultan; la France protesta à Fès, et les querelles des *djemaas* berbères du Gourara, avec les chefs nobles arabes du Touât, paralysèrent l'effet de ces démarches. Toutefois, au Touât, un personnage établi dans l'oasis de Timmi prit le titre de pacha marocain. Les oasis touatiennes étaient trop divisées pour accepter de s'unir sous un gouverneur. Elles furent, en premier lieu, divisées en deux grands partis ou *Sofs*, *Ihammed* et *Sefian*, division qui remontait à l'époque des Almohades (13^{e} siècle) ; elles l'étaient en Berbères administrés par leurs assemblées (*djemaa*) qui dominaient au Gourara, et Arabes obéissant à leurs chefs religieux ou nobiliaires.

D'une manière générale le Sof des Sefian représente l'élément berbère et le Sof Ihammed l'élément arabe ; elles l'étaient encore en partis religieux affiliés à des ordres rivaux : de Mouley-Taieb dont le chérif d'Ouezzan était le chef. Héritiers de la dynastie des Edrisites, les Taïbya étaient assez mal disposés pour la dynastie marocaine ; l'ordre des Ouled-sidi-Cheikh dont l'importance a été plus politique que religieuse ; les descendants de Sidi-Cheikh étaient, lors de la conquête française, les chefs féodaux du Sahara algérien; leur influence a été considérable au Gourara.
Le célèbre BOU-AMAMA, chef de l'insurrection du Sud oranais, en 1882, était de cette famille; il se retira après l'insurrection à Deldoul, oasis du Gourara, et de là consolida son influence sur les nomades sahariens depuis les Berbères marocains jusqu'aux Touaregs.
Il a ensuite quitté ces parages pour s'installer à Figuig ; l'ordre des Kadria (Sidi-Abd-El-Kader Djilani) était, comme dans toute l'Afrique musulmane, important, mais peu militant ; celui de Kerzaz, qui se rattachait aux Edrisites, avait son centre sur l'oued Saoura, au Nord du Touât, il était pacifique et favorable à l'entente française ; la confrérie des Bekkaya, qui avait son centre à Tombouctou, dérivait des Kadria, influent dans les oasis méridionales d'Akabli (Tidikelt); Inzegmir (Touât), était également pacifique en principe ; l'ordre des Senoussi, qui passait pour très hostile aux Européens, dominait à In-Salah.

Après avoir projeté une extension d'influence et suivi à cet effet des pourparlers assez stériles avec les Ouled-sidi-Cheikh, le gouvernement français, poursuivant la jonction de l'Algérie et du Soudan, entreprit l'occupation des grandes oasis sahariennes du Touât.
Ce fut la conséquence de la mission Flamand, mission géologique escortée par le capitaine PEIN avec 140 hommes.

Parvenue près d'In-Salah, elle fut attaquée à Igosten par 1200 combattants, leur infligea une sanglante défaite (28 décembre 1899) ; le lendemain elle occupa In-Salah ; presque tous les Badjouda avaient péri dans la lutte.



Capitaine Théodore PEIN (1810-1892)

Cliquez SVP sur ces liens :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9odore_Pein

http://www.atramenta.net/lire/oeuvre23799-chapitre116733.html

Le 5 janvier 1900, elle défit des contingents venus d'Inrhar; toutefois, le commandant BAUMGARTEN, venu avec 400 hommes renforcer la garnison, ne put prendre Inrhar (24 janvier); il fallut y envoyer une colonne avec de l'artillerie sous les ordres du lieutenant-colonel d'EU ; le 19 mars, il s'empara d'Inrhar, fit prisonnier le pacha de Timmi, chef du Touât ; il soumit ensuite les oasis d'Akabli et d'Aoulep, achevant la conquête du Tidikelt.
Celle du Gourara fut l'oeuvre du colonel MENESTREL qui s'empara de Tabelkoza et de Timimoun (mai 1900). Une autre colonne avait occupé le 5 avril, IGLI, à la tête de l'oued Saoura, pour couper le Touât du Maroc ; en même temps, le chemin de fer du Sud oranais était poussé jusqu'à Duveyrier (Djenien-Bou-Rezg), en face de Figuig. Cependant, au Sud du Gourara de sanglants combats eurent lieu, en septembre, aux ksour de Sahela et de Metarfa, les ksouriens étant appuyés par des Berbères venus du Maroc méridional.

Une nouvelle colonne fut formée en janvier 1901, sous les ordres du général SERVIERE. Il soumit le Deldoul, avec Sahela et Metarfa, Brinken et le Touât (février 1901) ; à ce moment, il apprit que les Berbères avaient tenté sur Timimoun une surprise repoussée avec pertes (18 février). Il se porta contre eux dans l'oasis de Charouin, leur infligea de grosses pertes et acheva la soumission de ces ksour.
Une autre colonne, dirigée par le général RISBOURG, avait en partant de Duveyrier occupé les oasis du Nord de l'oued Saoura, Béni Abbès et Kerzaz (mars 1900). La prise de possession des oasis du Touât, du Gourara et du Tidikelt, qui administrativement allait prendre le nom de " Territoire des oasis sahariennes " (l'un des quatre *Territoires du Sud*), coûta à la France environ 40 millions de francs, en raison des frais énormes des convois de dromadaires qui accompagnaient et ravitaillaient les colonnes, et de la mortalité de ces animaux dont plus de 60.000 succombèrent.

Des postes fortifiés furent installés à In-Salah, Inrhar et Tit, au Tidikelt, à Timimoun, au Gourara, à Adrar, au Touât, à Béni-Abbès (après IGLI), au Nord de l'oued Saoura; une piste carrossable reliera ce dernier point à Djenan-ed-Dar, près de Duveyrier, en attendant la voie ferrée ; une autre est tracée d'El-Goléa à El-Hadadra. L'administration des oasis était assurée par la création d'annexes du service des affaires indigènes d'Algérie à In-Salah, Timimoun et Adrar; la police était confiée à des *maghzens*, cavaliers locaux dépendant des officiers chefs d'annexe.

Sous administration française jusqu'à l'indépendance de l'Algérie, le Touât a été brièvement occupé par le Maroc au lendemain du départ des troupes françaises.

LA REGION de GOURARA

Le Gourara est une région d'Algérie formée d'un ensemble d'oasis. Cerné par le Grand Erg Occidental (au nord), le Touat et la Saoura (à l'ouest) et le plateau de Tadmaït (au Sud et à l'Est) - immense étendue plate et pierreuse qui la sépare du Tidikelt (au sud - région d'Aïn Salah). Tout comme le Touat (Adrar) et le Tidikelt (Aïn Salah), cette région utilise le système d'irrigation des foggaras (système de captation des eaux d'infiltrations).



Émergence d'une foggara dans une oasis de Timimoun



Peigne (kesria) de répartition

Sa capitale est TIMIMOUN. Dans les oasis, le berbère zénète est toujours utilisé par ses habitants.









ADRAR : L'Eglise

Le décret du 7 Août 1957 crée le département de la SAOURA, chef-lieu Colomb-Béchar, divisé en 2 départements : Colomb-Béchar et l'Adrar.

-L' ADRAR comprend les communes du TOUAT et du GOURARA

-L' ADRAR avait 4 centres : ADRAR, REGGAN, TBASIT-SBAA, KOUNTA dans la région saharienne de Gourara.

L'organisation de l'A.M.S (santé publique) aux populations des Territoires du Sud continue est régie par le décret du 15 décembre 1918 (Personnel militaire) jusqu'en 1949. Depuis le rattachement administratif des régions sahariennes, de nouveaux secteurs médicaux ont été crées ; important programme de constructions qui ont permis à la zone saharienne française d'être équipée en Etablissements modernes et en dur.

Dispensaires et Hôpitaux auxiliaires où les consultations externes sont gratuites. L'Hôpital d'Adrar en faisait partie.

LA région de TADEMAÏT

Le TADEMAÏT est une région située entre le Sahara algérien dans le Sud et le Grand Erg Occidental. Elle est au nord d'AÏN SALAH.



La *hamada noire* dans la région du Tademaït

Une hamada est un plateau rocailleux surélevé des zones désertiques telles que le Sahara.

Une hamada peut être parfois aussi appelée 'REG', bien que ce mot corresponde plus à une plaine rocailleuse des déserts plutôt qu'à un plateau rocailleux.

La région de TIDIKELT

Les Oasis du Sahara algérien occidental ont la particularité d'être alignées selon un étroit ruban de verdure qui s'étend sur 1 200 km du nord au sud depuis l'Atlas saharien à Figuig, jusqu'à In Salah. Les autochtones appellent ce chapelet vert la « rue des palmiers » qui peut-être divisée en secteurs dont la succession du nord au sud est : la Saoura, le Gourara, le haut et bas Touat et le Tidikelt.

Tidikelt signifie « paume de la main » en raison de sa configuration générale dans la région.

Le Tidikelt est au cœur du Sahara. Ses limites sont à l'ouest, le Touat et le prolongement inférieur de la vallée de la Saoura ; à l'Est, le Tassili n'Ajjer ; au Nord le Tademaït et au Sud les plaines aux pieds des monts du Mouydir et de l'Ahnet. Il s'étend sur une superficie d'environ 100 000 km². On peut individualiser trois étages successifs du Nord au Sud. Les plateaux calcaires du Tadmaït, d'altitude moyenne de 600 mètres, incultes et monotones dont les rebords ravinés plongent par une corniche audacieuse dans le Tidikelt proprement dit qui correspond à une dépression sableuse qui abrite les villages sahariens. Et enfin les plaines méridionales des contreforts montagneux au sud où se collectent les principaux oueds.

Les principales villes sont IN-SALAH (43 680 habitants) et AOULEF. La route transsaharienne traverse la région.



IN-SALAH



Le Tidikelt était situé sur les axes d'échanges commerciaux caravaniers nord-sud et est-ouest. D'où le brassage de populations qui en a résulté. Deux types principaux de population sont présents. L'élément blanc appartient au groupe arabo-berbère (y compris des apports touaregs). L'élément noir, qui représente la fraction la plus importante de la population, est lui-même divisé en deux sous-groupes. Les Haratins et les Noirs descendants des populations négroïdes du Soudan et de l'Afrique de l'Ouest.

2/ Le Sahara et la colonisation française

Source : http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2009-6-page-659.htm

La conquête saharienne, en dépit de son avancée progressive à partir de la seconde moitié du 19e siècle, subit quelques revers dont le plus fameux fut celui de la mission Flatters en 1879-1880 qui marqua un coup d'arrêt dans la progression coloniale vers le sud pour deux décennies (Bisson, 1996). Cette conquête fut caractérisée par une double logique militaire et scientifique à laquelle s'ajoutait une volonté de créer un axe structurant transsaharien par chemin de fer.

La conquête militaire française du Sahara, marquée par l'occupation du Sahara septentrional (Laghouat, Biskra, M'Zab, Ouargla, Oued-Righ) dans les années 1850-1860, puis de celle du Touat, du Tidikelt, du Gourara et du Hoggar dans la première décennie du 20e siècle, s'acheva par la « pacification » de la région de Tindouf en 1934, bien que la plus grande partie du désert fût sous contrôle à partir des années 1910-1915.

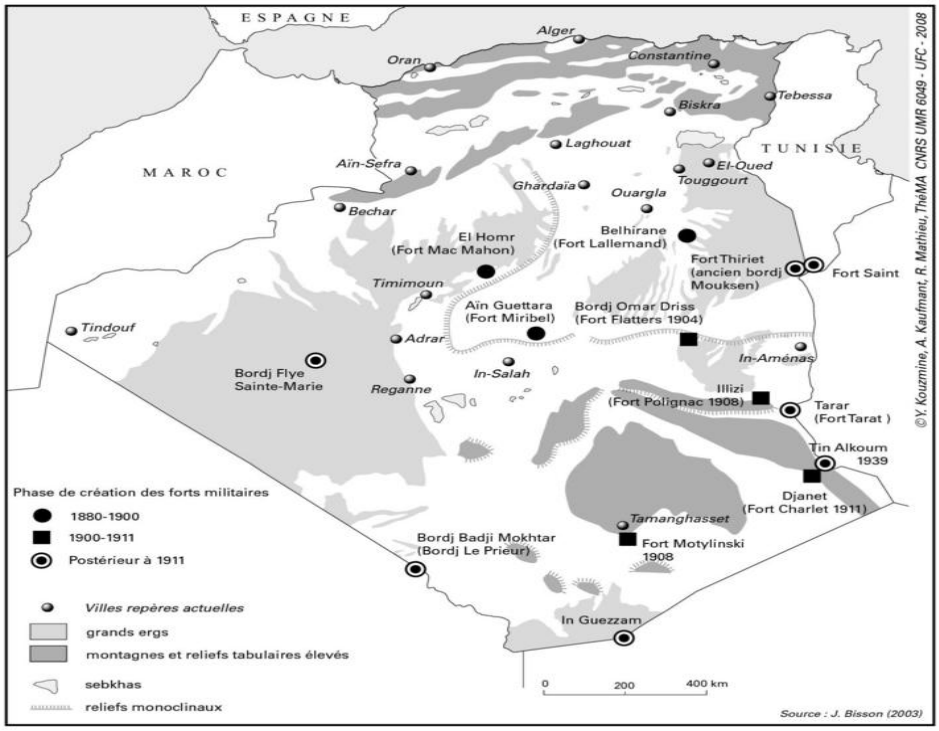
La question de la délimitation précise des frontières releva davantage d'un rapport de force entre troupes « soudanaises » venant de l'Afrique Occidentale Française (AOF) au sud et troupes méharistes arrivant du nord et donc d'arrangements ponctuels, que d'une décision politique globale et cohérente. J. Bisson (1996) a souligné clairement les rivalités existantes entre ces deux corps armés dépendant l'un du ministère de l'Intérieur (pour les méharistes algériens) et l'autre du ministère des Colonies. Néanmoins, en juin 1905, les frontières entre les deux sphères d'influence furent arrêtées et le désert maillé par des frontières rectilignes sur des centaines de kilomètres au sud-ouest et au sud-est, conférant à l'Algérie française un très net ancrage africain.

La délimitation territoriale du Sahara algérien fut entérinée par la convention de Niamey signée le 20 juin 1909, document rédigé et signé par les colonels Laperrine (représentant de l'Algérie) et Venel (représentant le territoire militaire du Niger), qui visait à réglementer les relations réciproques et à fixer les limites entre le territoire algérien et l'AOF. La rectitude des tracés souleva un certain nombre de problèmes, tels que la segmentation des aires de parcours nomades, le fractionnement des aires socioculturelles... P. Cornet en 1957 relevait déjà ces incohérences en affirmant que « de toute évidence, le découpage

du Sahara est absurde (...) comme le découpage politique et administratif de l'Afrique toute entière, résultat des vicissitudes de l'exploration et des partages politiques ». La prégnance de ces difficultés en fit un problème structurel qui, articulé avec l'extrême porosité des frontières, marque encore aujourd'hui le fonctionnement de ces zones frontalières.

Le réseau de peuplement saharien préexistant constitua un des points d'appui de l'avancée militaire vers le sud. Mais les créations de foyers de peuplement *ex-nihilo* furent néanmoins importantes, invariablement d'origine militaire (*bordjs*, forts) et à vocation défensive et/ou offensive.

La maîtrise du territoire par les militaires français.



Guidées par des principes géostratégiques, ces créations coloniales ont accentué le maillage territorial et renforcé ainsi l'empreinte française dans l'immensité saharienne. J. Bisson (2003) distingue trois phases dans ce processus de multiplication de ces postes militaires (Cf. carte). Une première phase de constructions, était censée former une barrière défensive contre les incursions touarègues, et fut initiée dans les années 1880 avec les forts Lallemand, Miribel et Mac Mahon. Une seconde phase au début du 20e siècle (1900-1911), correspondit au prolongement vers le sud-est du système défensif (forts Flatters, Polignac, Charlet et Motylinski). Enfin, la dernière phase, plus tardive, vit s'établir des forts sur le tracé des frontières nouvellement dessinées : Fort Thiriet, Fort Saint, Fort Tarat et Bordj Le Prieur.

Certains de ces forts devinrent, par la suite, des petits foyers de peuplement permanents et attractifs du fait de l'implantation de fonctions civiles, permettant un encadrement plus poussé et complet de la « population indigène ». Les autorités françaises par l'implantation de bases de compagnies méharistes, mais également par l'ensemble des fonctions inhérentes à ce type de structures, permirent l'essor de certains pôles de peuplement préexistant à la colonisation comme Adrar, Timimoun, Touggourt, Colomb-Béchar ou encore Ouargla.



Colomb-Béchar

La création des Territoires du Sud

Si les limites sahariennes au Sud étaient définies, il restait à doter ces vastes territoires d'un statut politique. Cette préoccupation se traduisit par la création des Territoires du Sud en 1902, soumis à un régime juridique et politique d'exception, qui perdura jusqu'à la fin des années 1950. Pour la première fois dans l'histoire, le Sahara connut l'emprise d'un état centralisé qui lui imposa un découpage administratif et des modes de gestion spécifiques. Afin de comprendre la structuration administrative progressive et l'exception de traitement dont fut l'objet le Sahara algérien, il apparaît nécessaire de recontextualiser sa place dans les processus plus généraux de construction administrative de l'Algérie coloniale.

Alors que la conquête et la maîtrise du territoire étaient loin d'être assurées, l'ordonnance du 15 avril 1845 scinda le territoire algérien en trois provinces (Alger, Oran et Constantine), chacune d'entre elles étant « subdivisée en territoires civils, mixtes et arabes, selon le degré d'évolution atteint » (Bernard, 1930). Chaque catégorie de territoire était régie par des prescriptions propres, notamment en matière de structuration du pouvoir politique, de rapport à la propriété et à l'usage du sol...



Touggourt

Le second acte marquant de la construction administrative algérienne fut le décret du 4 mars 1848, relatif à la départementalisation, qui stipula que l'Algérie devenait « *partie intégrante du territoire français* » et le 9 décembre 1848, les trois provinces devinrent, *de facto*, des départements français (Kateb, 2004). La conquête saharienne fut postérieure à ces dispositions législatives et le Sahara ne fut donc pas intégré dans ce processus.

La création d'un régime d'exception pour le Sahara algérien releva dans un premier temps de considérations financières. En effet, l'accroissement des budgets alloués par la colonie aux expéditions sahariennes amena les parlementaires français, à partir de 1901, à demander une réflexion quant à l'organisation de ces territoires nouvellement occupés. Au-delà, ce projet de scission fut appuyé par les fortes particularités de ces territoires relatives au climat, aux habitudes des tribus en matière de droit et de gestion politique (Souami, 2004). La loi du 24 décembre 1902 *[le décret du 30 décembre 1903 en détermina les conditions...]* marqua l'acte fondateur de la création des Territoires du Sud. Sous autorité militaire, cette entité « *dotée de la personnalité civile, pouvant posséder des biens, concéder des chemins de fer, contracter des emprunts, [est] tout à fait distincte de l'Algérie du Nord, à laquelle elle n'est reliée que par une sorte d'union personnelle » (Bernard, 1930).* La spécificité des Territoires du Sud était avant tout politique car *« dans l'esprit des législateurs de 1902 les Territoires du Sud étaient aussi spéciaux dans l'Algérie que l'Algérie l'est aujourd'hui dans la France de 1957* » (de Lattre, 1957).

La délimitation entre Algérie du Nord et Territoires du Sud fut basée sur le principe que ces derniers devaient intégrer des « *zones désertiques, mais également des régions relativement riches et peuplées, déterminant ainsi un groupement capable de vivre, d'assurer ses dépenses civiles et même d'entreprendre de grands travaux* » (Souami, 2004). Cette délimitation dépassait donc la stricte limite des zones désertiques, pour englober un certain nombre de régions de la steppe occidentale et centrale.



Laghouat

Ces territoires furent placés sous l'autorité directe du Gouverneur Général de l'Algérie et d'une direction spéciale « *confiée à un fonctionnaire désigné par décret, chargée de tout ce qui concerne l'administration et le contrôle de ces territoires* » (Bernard, 1930). L'organisation de ces Territoires du Sud reposait sur une dualité organisationnelle administrative et militaire. Chacun des quatre territoires (Aïn-Sefra, Ghardaïa, Touggourt et Oasis), se composait de communes mixtes ou indigènes, et « *à cette division d'ordre administratif, se superposait étroitement (...) le découpage militaire [pyramidal] des quatre territoires en cercles, annexes et postes* » (Souami, 2004). La structuration de ces deux découpages imbriqués varia dans le temps. Ces évolutions mettaient en relation deux considérations d'une part, l'intérêt stratégique des territoires pour les autorités militaires et, d'autre part, le développement des pôles de peuplement européen, étroitement lié aux potentialités territoriales agricoles et en matière de ressources du sous-sol. Concernant la répartition des deux statuts communaux, il faut souligner la localisation privilégiée des communes mixtes au Sahara septentrional (Colomb-Béchar, Laghouat, Touggourt) et à la limite du désert (Géryville, Djelfa, Aïn-Séfra), et qu'à l'inverse, les communes indigènes se localisaient dans le Grand Sud (Hoggar, Tassili N'Ajjer), et dans le Sud-ouest (Tidikelt, Saoura, Touat, Gourara). Cette répartition correspondait directement à l'implantation de populations « européenne » ou juive naturalisée qui assistaient en services et commerces le pouvoir militaire. Les communes mixtes étaient celles où la population européenne était la plus importante et où les processus de mise en valeur par la colonisation furent les plus intenses.

L'OCRS, une tentative de pérennisation des acquis français au Sahara

Les années 1950 marquèrent un tournant dans le regard porté par la Métropole comme par les autorités coloniales algériennes sur le Sahara, en raison de ce que L. Blin (1990) nomma « *la pétrolisation du Sahara* ». Cependant, les fondements de cette nouvelle perception qui prennent racine bien en amont dans le temps, se traduiront par la création d'une entité politique nouvelle que nous pourrions qualifier anachroniquement de « transnationale » ou « *transcoloniale* ».

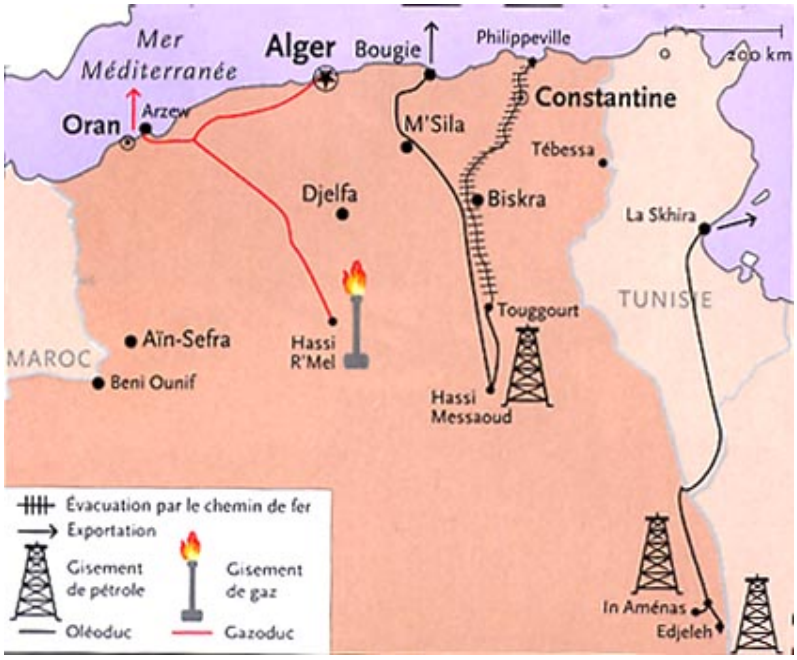


Un puits ancien de Hassi Messaoud

En effet, le Sahara algérien depuis le 19e siècle faisait l'objet de grands mythes en matière de développement économique, non tant pour ses potentialités intrinsèques dans un premier temps, que par sa localisation à l'interface entre Afrique du Nord et AOF, et donc par sa capacité à devenir un espace de connexion et de transit. Cette vision largement partagée par les milieux politiques métropolitains fit émerger, dans la seconde moitié du 19e siècle, l'idée d'un axe transsaharien basé sur le chemin de fer — idée qui survécut à la colonisation au travers du projet de la Transsaharienne ou « *route de l'Unité Africaine* ». Sans rentrer dans le détail des différents projets conçus, l'idée centrale résidait dans la possibilité, d'une part, d'importer directement les matières premières produites en AOF et, d'autre part, de ne pas « négliger le précieux appoint que les troupes soudanaises pourraient encore une fois apporter à la défense du sol métropolitain » en cas de nouveau (x) conflit (s) (Colonel Dhe, Denizet, 1930).

Parallèlement à ces perspectives continentales et stratégiques, le Sahara commença à livrer un certain nombre de ses potentialités propres en matière de ressources du sous-sol, qui constituaient ce que Y. du Jonchay (1957) nommera plus tard « *la trilogie saharienne* » fondée sur le pétrole, le gaz naturel et le minerai de fer.

En effet, au début du 20e siècle, des géologues découvrirent le gisement houiller de Colomb-Béchar (1907) qui fut mis en exploitation en 1917 ainsi que d'autres veines ''*affleurantes*'' dans le sud-ouest saharien (Kenadsa, Abadla) et plus tardivement du minerai de fer dans la région de Gara Djebilet, au Sud-est de Tindouf. D'autres ressources furent mises au jour, du fait de l'exploration continue et systématique du Sahara, notamment du fer et du manganèse. Mais c'est essentiellement la découverte de gisements d'hydrocarbures qui fut le point de départ d'une nouvelle dynamique politique et stratégique au Sahara. L'exploration pétrolière au Sahara algérien débuta en 1947, initiée par le Bureau de recherche du pétrole (BRP), crée en 1945, la Société nationale de recherches du pétrole algérien (1946) et le Bureau de recherche minières (1948). Les premiers forages furent percés entre 1952 et 1955, date à laquelle « près de cinquante kilomètres de forages avaient été exécutés, par l'ensemble des sociétés », qui embauchaient 2 000 personnes (Blin, 1990). En 1956, le pétrole jaillit pour la première fois à Edjeleh à proximité de la frontière libyenne et le plus grand gisement fut découvert la même année à HASSI-MESSAOUD au Sud-est d'Ouargla.



L'idée d'ériger le Sahara en Territoire d'Outremer avait émergé et fait débat dans les milieux parlementaires français dès le début des années 1950. Deux options politiques s'offraient dès lors : « *l'Afrique saharienne française* » et celle du « *Territoire national du Sahara* » (Bisson, 1996). Ces réflexions s'ancraient dans le contexte des prémices de la guerre d'indépendance et de l'émergence d'une opposition politique armée à la colonisation. Cependant, un autre élément majeur résidait dans la nécessité d'assurer à la métropole un approvisionnement énergétique fiable et pérenne. La volonté de soustraire l'espace saharien au territoire algérien s'enracinait clairement dans une optique d'appropriation des ressources d'hydrocarbures au profit de la métropole, sous couvert d'une intention pseudo-généreuse de développement Guy Mollet exprimait clairement cette réalité dans... .

Le contexte géopolitique mondial joua certainement en faveur de cette aspiration politique. En effet, la nationalisation du Canal de Suez opérée par Gamal Abdel Nasser en 1956, et l'échec de l'initiative militaire menée conjointement par la France, Israël et le Royaume-Uni, souleva le délicat problème de l'approvisionnement métropolitain en pétrole du Golfe. Et le Sahara semblait alors offrir une solution de secours pertinente, afin d'assurer « l'indépendance énergétique (...) et [le rééquilibrage de] la balance des comptes du pays » (de Lattre, 1957), dans le cadre d'une réflexion globalisante à l'échelle des territoires français d'Afrique septentrionale et occidentale.

Le processus qui aboutit à la création de l'OCRS, fut jalonné d'étapes préalables qui se traduisirent par la mise en place de nombreux organismes à sphère d'influence saharienne ou plus largement africaine, tels le Comité des zones d'organisation industrielle d'Afrique (1950), le Bureau d'organisation des ensembles Industriels Africains (1952), l'Association Eurafricaine minière et industrielle (1953) ou encore le Consortium européen pour le développement des ressources naturelles de l'Afrique (Consafrique) fondé en 1956.

Dans la continuité, la loi du 10 janvier 1957 créa l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS), instrument politique et administratif directement dépendant de la métropole. Spatialement, l'Organisation devait recouvrir les Territoires du Sud algérien, la zone nord/nord-est du Soudan français (Mali), ainsi que le nord du Niger et du Tchad actuels, le cœur géographique de cet ensemble « ethnico-géographique » étant donc centré sur l'espace *touareg.* Les objectifs principaux de l'OCRS étaient alors « d'unir les territoires sahariens par un statut économique spécifique sans les détacher administrativement de leurs bases constitutionnelles », tout en « stimulant la mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de l'Algérie, de Mauritanie (*la Mauritanie refusa d'intégrer l'OCRS*), du Soudan, du Niger et du Tchad » (de Lattre, 1957). Le même auteur révélait, par ailleurs, un des objectifs sous-jacents de l'OCRS qui devait devenir à terme une « véritable démocratie économique franco-africaine [et qui en tant] qu'acte économique [était] aussi un acte d'émancipation sociale et de paix [pouvant] renouveler le sens de l'action civilisatrice de la France en Afrique ».

Dans la continuité de ces réflexions, en juin 1957 fut instauré un Ministère du Sahara, dépendant du gouvernement français. Par la suite, en 1960, « Sahara et DOM-TOM [furent regroupés] au sein d'un même ministère d'État » (Blin, 1990). Le ministère du Sahara avait pour fonction de « décider et gérer l'ensemble des affaires intéressant les régions sahariennes » par ses attributions liées à « l'organisation, à l'administration et à la mise en valeur de ces régions » et donc de faire appliquer la loi portant création de l'OCRS (Souami, 2004).



L'OCRS fut décriée par des intellectuels africains, tels les Sénégalais Léopold Sedar-Senghor et Mamadou Dia qui voyaient dans ce projet une velléité d'instauration d'un ordre néocolonial par la France et fut prise en tenaille entre la tourmente du conflit pour l'indépendance algérienne, et les processus d'accession à l'indépendance des pays d'AOF et d'AEF à partir de 1958 (date de création de la Communauté Française). « *Ainsi donc, l'espoir très gaullien de constituer un bloc Europe de l'Ouest-Afrique — en somme une troisième force solidement étayée par ses richesses minières et pétrolières, donc indépendante sur le plan énergétique et libre de ses choix entre les deux grands blocs antagonistes — devait sombrer avec les accords d'Évian du 18 mars 1962* » (Blin, 1996). *In fine*, l'OCRS qui devait « substituer les harmonies de l'interdépendance économique aux mirages du nationalisme politique » afin de constituer pour les « peuples associés franco-africains l'anneau magique de la fraternité » (de Lattre, 1957), ne connut qu'une brève existence et très peu de réalisations concrètes.

Des Territoires du Sud aux départements sahariens

Parallèlement à la création de l'OCRS, le Sahara algérien connut une refonte de son découpage administratif liée au processus de départementalisation.

Le découpage administratif algérien, ne connut pas d'évolutions sensibles jusqu'en 1955. Mais, entre 1956 et 1958, le remodelage administratif (décret du 20 mai 1957) fut global et aboutit à la création de douze départements nés de la division des trois départements du Nord : Alger, Oran et Constantine. Les décrets du 7 août 1957 et 17 mars 1958 créèrent cinq nouveaux départements et, ainsi, en 1958, l'Algérie était divisée en dix-sept départements. Les deux départements sahariens nouvellement créés (départements des Oasis et de la Saoura) scindaient le Sahara algérien en deux et la continuité spatiale avec les Territoires du Sud était plus qu'évidente. Cette évolution marqua une rupture majeure avec la période précédente (1902-1957). Depuis plus de cinquante ans, les Territoires du Sud étaient caractérisés par une gestion militaire, qui relevait de l'exception statutaire dans le cadre algérien et, au-delà, français. La départementalisation du Sahara mit fin à cette logique, malgré la pérennité de certaines spécificités, au regard du statut des autres départements français.

Le département de la SAOURA, avec Colomb-Béchar pour centre politique, recouvrait approximativement l'ancien Territoire d'AÏN-SEFRA, cependant, la limite Nord du département se confondit avec les monts des Ksour à l'ouest, puis vers l'est avec le djebel Amour.

Le département des Oasis engloba la partie restante du Sahara algérien, les territoires des Oasis, de Touggourt et de Ghardaïa, et son chef-lieu sont implantés à Laghouat, puis plus tardivement à Ouargla. La délimitation au nord subit quelques modifications territoriales. Biskra fut intégrée au département de Batna et Djelfa fut rattachée au département de Médéa au nord.



BISKRA

Dans la continuité du processus d'homogénéisation de la structure administrative algérienne, en 1958 les communes sahariennes se virent appliquée la loi du 5 avril 1884 qui affirmait « le principe de l'élection des maires par le conseil municipal » et qui reconnaissait ainsi « l'autonomie communale ». Cette loi marqua la transition des communes et des départements sahariens au statut de collectivité territoriale à part entière. Cependant, cette homogénéisation tardive de la structure administrative au plan national ne perdura que peu du fait de l'accroissement de l'intensité du conflit pour l'indépendance.

Quand les réseaux structurèrent l'espace

Au-delà de considérations liées au découpage administratif, l'action de la colonisation française au Sahara, sous-tendue par des volontés fortes de contrôle stratégique, s'est incarnée dans la structuration de réseaux de communication traduisant concrètement la prégnance de l'organisation politique sur l'espace.

En 1955, sept ans avant l'indépendance algérienne, le Sahara ne comptait pratiquement pas de route construite — à l'exception de deux tronçons, Biskra-Touggourt et Laghouat-Ghardaïa — mais 20 000 km de pistes pouvant être « utilisés pour un trafic restreint (quelques milliers de tonnes) », étaient déjà entretenus depuis le début du 20e siècle (Blin, 1990).

La volonté de diffuser massivement le réseau routier fut intimement liée aux découvertes d'hydrocarbures. Cette nécessité d'accroître les capacités de transit était liée aux besoins des chantiers d'hydrocarbures en matériel d'exploitation. Un forage nécessitait en moyenne 5 200 tonnes de... comme au transport des productions extraites du sous-sol saharien. Les premiers travaux d'envergure furent financés par l'OCRS et les compagnies pétrolières, à partir de 1956, qui « *investirent 346,47 millions de nouveaux francs dans la construction de 2 000 km de routes et 7 000 km de pistes jusqu'à la fin de l'année 1961* ». Investissements qui furent rentabilisés dès 1958 (Blin, 1990).

La réalisation concrète du réseau routier débuta par la construction de l'axe Ghardaïa-In-Salah, qui ne dépassa pas El-Goléa. La découverte des gisements de l'Est saharien (Hassi-Messaoud, In-Amenas) engendra une réorientation des constructions dans le Nord-est saharien et favorisa sa connexion au Nord algérien. Pour la partie Ouest saharienne, seul le tronçon Béchar-Béni-Abbès fut réalisé avant l'indépendance. L'absence de ressources d'hydrocarbures directement valorisables dans cette région et le désintérêt des compagnies pétrolières, expliquent la lenteur du processus de désenclavement. Entre 1961 et 1965, l'Organisme saharien, qui inscrivit son action dans le prolongement de celle de l'OCRS, construisit 1 000 km supplémentaires de routes, notamment sur les segments suivants : Béni-Abbès–Adrar, Touggourt–El-Oued, In-Amenas–El-Adeb Larache.


EL-OUED

L'autre levier d'action en matière de désenclavement et de maîtrise du territoire résida dans la création d'un réseau d'infrastructures aéroportuaires. La construction de pistes aériennes débuta, au Sahara, à partir des années 1930. Dans l'évolution des logiques d'implantation, il est possible de distinguer deux phases principales.
-La première correspondit aux années 1930-1955, durant laquelle les créations de pistes répondaient à une logique géostratégique militaire comme en témoignent la création des pistes de Fort-Flatters (1930), de Tindouf (1942), de Biskra (1946) ou encore de Béchar en 1950 à la frontière Algéro-marocaine.
-La seconde étape de réalisation du réseau d'infrastructures aériennes correspondit au contexte de la découverte des potentialités en hydrocarbures.
Dès lors, la plupart des régions à fort potentiel se virent dotées de pistes d'envol : Hassi-Messaoud (1957), Ouargla (1960), In-Amenas (1962) et Hassi-R'Mel (peu avant 1962). Cette période fut également celle du désenclavement d'un certain nombre d'oasis d'importance, telles Timimoun, Béni-Abbès, Tamanghasset, Ghardaïa, Touggourt, ou des lieux plus stratégiques comme El-Borma à la frontière Algéro-tunisienne et Deb-Deb face à la libyenne Ghadamès.

L'effort français en matière de développement d'infrastructures de transport fut réel avant l'indépendance, mais davantage guidé par des préoccupations géopolitiques et économiques que développementalistes.

L'heure de l'indépendance…

Durant la guerre d'indépendance, le Front de Libération National (FLN) procéda à un découpage du territoire national en six *wilayas*, qui s'inscrivit en parallèle du découpage créé par l'administration coloniale et lié à la gestion du conflit. Le découpage du FLN reposait sur une organisation spatiale pyramidale, les six *wilayas* étant fractionnées en plusieurs zones (*mintaka*), elles-mêmes divisées en régions (*nahia*), scindées en secteurs (*kasma*), puis en *douar*. Le Sahara, la sixième *wilaya*. Les autres wilayas étaient numérotées ainsi : Aurès (1), Constantine (2), Kabylie (3), Alger (4) et Oran (5). , et notamment la région frontalière du Sud-ouest constitua une zone de soutien et de refuge pour les combattants de la guerre

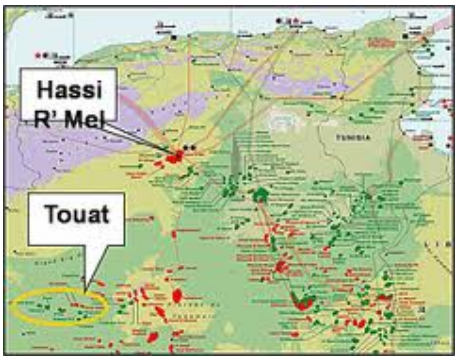
de libération. Et une volonté politique émergea au sein du FLN dans le but d'extirper le Sahara algérien des projets métropolitains en cours « d'Afrique saharienne française » ou de « territoire national du Sahara ». La volonté d'intégrer le Sahara à l'ensemble national en construction, constituait un objectif majeur dans la réalisation d'une « intégrité territoriale et [une] unité nationale »

Cependant, malgré les politiques menées à l'heure de l'indépendance, et en vertu des accords d'Évian de mars 1962, la France pérennisa certains de ses acquis, notamment au Sahara, jusqu'à la fin des années 1960. Sur la question des ressources du sous-sol, la France conserva des privilèges importants en matière d'hydrocarbures, tout du moins jusqu'à la nationalisation du secteur en 1971, puisque le code pétrolier saharien restait en vigueur et, au plan minier, la France négocia « *la préférence à égalité d'offre dans l'octroi de nouveaux permis miniers* ». Au plan militaire, la France put continuer à utiliser ses structures militaires, implantées notamment à Béchar, Reggane et In-Ekker, ainsi que les centres de recherche en armement, qui permirent de réaliser des essais nucléaires aériens puis souterrains jusqu'en 1966 [Dossier de présentation des essais nucléaires et de leur suivi au Sahara*, Délégation à l'information et à la communication de la Défense, hhttp:// www. ambafrance-dz. org,consulté le 10 octobre 2006].*

EPILOGUE

Le projet « Touat Gaz » entre en production fin 2016

http://www.algerie1.com/actualite/le-projet-touat-gaz-entre-en-production-fin-2016/



L'exploitation du gisement de Gaz de Touat (Adrar), dont les réserves s'élèvent à 69 milliards de m3, débutera fin 2016 dans le cadre d'un partenariat entre Sonatrach et le groupe français, GDF-Suez.
Selon les explications fournies ce lundi à Alger par le PDG du groupe Français, Didier Holleaux, le forage de 7 puits a confirmé les capacités des 10 gisements. Il intervenait au forum Algeria Energy Future.
Ce partenariat, conclu conformément à l'ancienne loi sur les hydrocarbures 86-14, stipule que le projet Touat Gaz est détenu à hauteur de 65% par GDF-Suez et par 35% par Sonatrach, selon toujours Holleaux. Ce dernier a précisé que le montant de cet investissement s'élève à 2 milliards de dollars.

Pas moins de 41 puits seront réalisés pour développer ce projet, dont une première série de 24 puits seront forés avant l'entrée en production du gisement en 2016, selon le PDG de GDF-Suez.
La capacité de production annuelle de ce projet est estimée à 4,5 milliards de m^3 de gaz, selon les précisions fournies par le même responsable, qui a également indiqué, que le site englobera des installations de collecte ainsi qu'une usine centrale de traitement de gaz dont les travaux de réalisation débuteront en 2014.

Le gaz produit au Touat sera transporté par Sonatrach et acheminé vers Hassi R'Mel à Laghouat, à travers le futur gazoduc GR5.

SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précisés et aux Sites ci-dessous :

https://www.youtube.com/watch?v=WyrOX0hHDnU
http://www.cosmovisions.com/histTouat.htm
http://j.oliel.pagesperso-orange.fr/juifs-du-touat1.htm
http://amistimimoun.free.fr/6Archives/Bibliographie/OasisRouge.pdf
http://www.academieduvar.fr/oeuvres/heures/heures2011/SavelliSahara.pdf
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1956_num_11_3_2554
http://archives-lepost.huffingtonpost.fr/article/2009/08/07/1649279_histoire-des-royaumes-juifs-et-communautes-juives-hors-d-israel-les-juifs-du-touat.html http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/37912.pdf
http://fr.wikisource.org/wiki/Les_Marches_sahariennes_-_Autour_de_Figuig_;_Igli,_Le_Tou%C3%A2t
http://www.piedsnoirs-aujourdhui.com/adrar-touat.html
www.vitaminedz.com

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude Rosso **[jeanclaude.rosso3@gmail.com]**